

Questionnaire de PNC-France aux candidats à l'élection présidentielle

Madame, Monsieur,

Le changement climatique devient une réalité tangible qui inquiète à juste titre les jeunes générations. Le gaz carbonique, largement responsable de ce réchauffement, s'accumule dans l'atmosphère : c'est pourquoi nous estimons qu'il faut en réduire les émissions le plus vite possible mais, responsables, que nous devons le faire en maîtrisant l'impact socio-économique de la transition énergétique.

Le moyen le plus rapide et efficace pour décarboner nos activités passe par une électrification des usages car, avec notre électricité décarbonée, le gain en émissions est immédiat et quasi total. C'est pourquoi malgré les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique, qui devront être mises en œuvre à coût supportable, la consommation d'électricité va croître significativement dans les prochaines décennies.

L'électricité, devenue un bien essentiel, va conditionner notre futur : il est urgent que soient prises les décisions pragmatiques qui s'imposent pour augmenter nos capacités de production afin d'assurer en toutes circonstances et en toute indépendance une fourniture d'électricité répondant aux besoins de nos concitoyens et de notre économie. La guerre tragique en Ukraine exige de sortir de notre dépendance au gaz naturel.

Vous êtes candidat(e) à la Présidence de la République. Vos électeurs potentiels ont besoin de connaître vos intentions dans le domaine de l'énergie, et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre aux questions suivantes, conjointement rédigées par le bureau de l'association ainsi que par PNC2100, le groupe des jeunes de Patrimoine Nucléaire et Climat (PNC-France : <https://pnc-france.org/>).

Vous êtes invités à nous retourner vos réponses aux questions ci-dessous et tout commentaire qui vous paraît utile à l'information des électeurs pour **le 28 mars 2022** au plus tard :

- Soit par voie électronique à pncfrance.secretaire@gmail.com ;
- Soit par voie postale à : PNC-France, 9 rue du Brûlet, 69110 Ste Foy Lès Lyon.

Le bilan des réponses (ou non-réponses) sera publié début avril 2022.

Gouvernance

1. La transition énergétique et en particulier les actions nécessaires à la maîtrise du changement climatique, couvrent toutes les missions d'un gouvernement.

Quelle organisation gouvernementale mettriez-vous en place pour gérer le portefeuille « énergie » ?

Intégrer le domaine de l'énergie dans le ministère de l'industrie ?

OUI / NON

Créer un grand ministère de l'énergie et de la réindustrialisation ?

OUI / NON

Conserver le rattachement du domaine de l'énergie au ministère de l'environnement ?

OUI / NON

Autre proposition :

Quelles sont les qualités que vous prioriseriez pour la personnalité qui aura la charge de la transition énergétique ? (À classer de 1 à 6)

- 1 La rigueur scientifique
- 4 La communication
- 3 Les relations internationales
- 6 L'expérience militante
- 5 L'expérience élective / le poids politique
- 2 L'expertise technique

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon

N° SIREN 893384362 - pncfrance.secretaire@gmail.com

2. Le marché européen de l'électricité a démontré ses limites depuis plusieurs mois :
Quel type de réforme allez-vous proposer ?

- A. ~~Je souhaite réformer le marché européen mais garder les fondements du système actuel qui mutualise les moyens de production et fixe un prix de marché spot européen~~
- B. **Je souhaite une réforme plus globale du marché de l'électricité, avec des prix qui sont fixés à l'échelle nationale et qui reflètent les moyens de production du pays, tout en mutualisant au niveau européen les moyens de secours**

Réponse : A / B

Commentaires :

Les moyens de secours ne sont pas mutualisés mais leur accès sera compris dans des contrats bilatéraux commerciaux qui réguleront les échanges au quotidien.

Politique énergétique nationale

3. Considérez-vous que le nucléaire est une énergie durable et d'avenir ou seulement une énergie de transition, au sens de l'acte délégué sur la taxonomie européenne ?

DURABLE / DE TRANSITION

Soutenez-vous le projet de construction d'au moins 3 paires d'EPR2 le plus rapidement possible, accompagnant une relance industrielle ?

OUI / NON Nous lançons 5 paires d'EPR2. L'objectif est de lancer un programme d'une ampleur similaire au plan Messmer.

Êtes-vous favorable au maintien et au développement au-delà de 2050 d'un socle solide de production d'électricité reposant sur l'énergie nucléaire décarbonée et piloteable, sachant que cela supposera une accélération des mises en construction?

OUI / NON

4. Dans ce cadre, supprimerez-vous la limitation à 50 % de la contribution du nucléaire figurant dans la loi actuelle ?

OUI / NON Nous visons 75 à 80%

Commentaires :

5. Pour vous, un mix électrique réaliste en 2050 est constitué de : (cocher une case par ligne)

	BEAUCOUP	UN PEU	PAS DU TOUT
Biomasse	X		
Éolien terrestre			X
Éolien en mer			X
Hydraulique	X		
Nucléaire	X		
Solaire		X	

Autres, ou commentaires :

-La biomasse doit être envisagée avec sérieux, nous refusons notamment la concurrence sur les terres arables entre des productions alimentaires prioritaires, et des cultures à visée énergétiques.

6. Pour garantir nos approvisionnements électriques dans le futur, le mix électrique français doit-il reposer sur :

- Un nucléaire majoritaire complété par des moyens de production renouvelable ?

OUI / NON

- Des énergies renouvelables intermittentes majoritaires complétées par des moyens de production piloteable ?

OUI / NON

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)
9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon
N° SIREN 893384362 - pncfrance.secretaire@gmail.com

7. Aujourd’hui près des 2/3 de notre consommation d’énergie finale (1100 TWh sur 1600 TWh) proviennent des énergies fossiles, l’électricité, largement décarbonée en France, ne représentant que le tiers restant (480 TWh).

Pour décarboner l’industrie, les transports ou encore l’habitat, une électrification massive des usages est nécessaire. Dans son dernier rapport, RTE proposait différentes trajectoires de consommation d’électricité envisagées à l’horizon 2050 selon des choix sociaux et économiques différents.

Quel objectif de consommation d’électricité en 2050 vous paraît-il raisonnable de retenir ?

A	Une très forte consommation d’électricité , conforme à l'estimation de l'Académie des sciences (+80%, 865 TWh) qui se caractérise par une électrification massive des usages avec réindustrialisation
B	Une croissance importante de la consommation, comme annoncée par le Président de la République (+ 60%, 750 TWh), fondée sur une sobriété forte (40 % en termes d’efficacité énergétique) mais avec réindustrialisation du pays (scénario RTE+)
C	Une croissance modérée de la consommation (+35%, 650 TWh), fondée sur une sobriété forte et un maintien du secteur industriel existant sans développement massif de nouvelles industries (scénario de référence RTE)
D	Une croissance quasi-nulle de la consommation (+10%, 550TWh) avec une très importante sobriété, similaire à l'évolution prévue dans la SNBC qui, d'après RTE «implique des changements profonds dans les modes de vie et l'organisation sociétale» (scénario RTE)

Objectif choisi : ___A___

Commentaires :

-----Notre objectif est même supérieur : nous visons 950 TWh pour porter l’industrie à 20% du PIB tout en gardant des marges de manœuvres en cas d’échec des efforts optimistes d’efficacité énergétique et de sobriété. -----

Politique énergétique européenne

8. Voterez-vous au niveau du Conseil européen en faveur de l'acte délégué de la taxonomie européenne ?

OUI / NON **Non pertinent**

Avez-vous des réserves sur certains points ?

Nous soutiendrons le nucléaire au niveau européen mais nous remettons en cause le rôle de la Commission Européenne à prendre le pas sur la coopération entre partenaires européens sur le sujet énergétique.

9. La Commission européenne fait pression sur la France (mise en demeure de mars 2019) pour que les concessions de gestion des barrages hydroélectriques soient mises en concurrence.

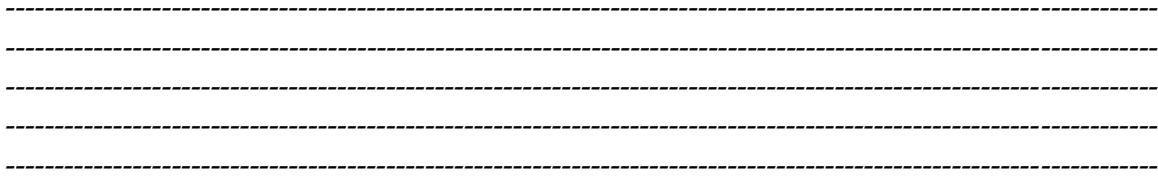
Vous opposerez vous à cette volonté de la Commission européenne ?

OUI / NON

Commentaires :

Les concessions seront préservées et attribuées à EDF, qui redeviendra un acteur parfaitement intégré avec l'unification de EDF, RTE et Enedis.

Si des concurrents veulent vendre de l'électricité en France, ils investiront dans des moyens de production et l'ARENH sera supprimé.



Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)
9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon
N° SIREN 893384362 - pncfrance.secretaire@gmail.com

Gestion du nucléaire existant

10. L'Europe fait face à une diminution considérable de ses moyens de production pilotables avec l'arrêt de centrales nucléaires (en Allemagne, UK, Belgique, ...) et de centrales à lignite et au charbon.

En France plus de 12 GWe de production pilote (charbon, fioul et Fessenheim), soit l'équivalent d'une douzaine de réacteurs nucléaires, ont été fermés depuis 2005 sans autre compensation que des moyens intermittents.

Notre parc apparaît désormais clairement sous-dimensionné.

Dans ce contexte, pensez-vous que la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim était une erreur ?

OUI / NON

Commentaires :

Il est aujourd'hui établi que la fermeture de la centrale de Fessenheim fut une opération électorale couteuse, contraire à l'intérêt national et irresponsable compte tenu de la fragilité du système de production électrique français.

Dans ce contexte, vous opposerez-vous aux fermetures anticipées de 12 autres réacteurs entre 2026 et 2035 telles que prévues par la PPE, sachant que leur durée de fonctionnement peut être prolongée grâce au grand carénage (sous réserve d'agrément de l'Autorité de Sécurité Nucléaire) ?

OUI / NON

Commentaires :

Nous nous opposons à ce saccage industriel, économique et climatique depuis toujours.

11. La prolongation de fonctionnement de centrales à eau légère du même modèle que les nôtres est autorisée de 60 à 80 ans aux États-Unis.

En France, la loi ne fixe pas de limite de durée d'exploitation des centrales nucléaires. Le seuil de 40 ans, qui s'appliquait aux durées d'amortissement initiales des installations nucléaires, a été considéré par l'Autorité de Sûreté Nucléaire comme étape nécessaire de révision complète de la sûreté des installations, avec un objectif de sûreté comparable à celui de la dernière génération de réacteurs.

Dans ces conditions êtes-vous favorable à l'exploitation des centrales nucléaires jusqu'à 60 ans ou davantage, tant que les conditions de sûreté requises par l'ASN sont réunies ?

OUI / NON

12. La technologie d'enfouissement dans un stockage géologique des déchets les plus radioactifs est une solution reconnue internationalement comme sûre et mature. La construction de sites de stockage géologique est désormais autorisée en Finlande et en Suède. En France, la Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a obtenu un avis très favorable de la commission d'enquête.

Êtes-vous favorable au lancement immédiat de la Demande d'Autorisation de création (DAC) du projet CIGEO ?

OUI / NON

Si non, quelle solution alternative proposez-vous pour la gestion des déchets nucléaires ?

Développement du nouveau nucléaire

13. Le mécanisme d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) oblige EDF à revendre à bas prix une partie de la production de son parc nucléaire historique à d'autres fournisseurs d'électricité pour que ces derniers puissent investir dans de nouveaux moyens de production pilotables et créer ainsi un véritable marché concurrentiel favorable aux consommateurs, ce qu'ils n'ont pas fait. Or cette redistribution imposée par le législateur a réduit fortement les marges d'investissements d'EDF.

Que prévoyez-vous pour gérer la disparition de l'ARENH en 2025 ?

Nous supprimerons immédiatement l'ARENH, nous rétablissons les tarifs régulés, y compris pour les entreprises.

Si des entreprises veulent concurrencer EDF, elles investiront dans des moyens de production intégrables au plan énergétique français.

14. Les programmes de R&D sur les réacteurs surgénérateurs de 4^{ème} génération sont en plein développement dans le monde (USA, Russie, Chine, UK, ...). Ces types de réacteurs permettraient à la France d'augmenter considérablement le rendement énergétique de l'uranium et son indépendance énergétique, tout en fermant le cycle du combustible.

Relancerez-vous ces programmes de recherche et développement de réacteurs surgénérateurs, avec un objectif clair d'industrialisation ?

OUI / NON

Commentaires :

La fermeture de Superphénix puis l'abandon d'Astrid ont été des fautes lourdes contre la science et l'intérêt national.

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon

N° SIREN 893384362 - pncfrance.secretaire@gmail.com

Le lancement immédiat d'un programme de surgénération, doté d'un volet national et d'un volet en coopération des partenaires internationaux est prioritaire.

15. Aujourd'hui, les délais de construction des projets nucléaires sont extrêmement longs car les procédures préalables à l'autorisation de création, et donc de début des travaux, sont mises en série (au moins 5 années, dont une majorité ressortent de contraintes administratives, non liées à la sûreté)

Êtes-vous favorable à une réduction de ces délais administratifs ?

OUI / NON

Commentaires :

La bureaucratisation des grands projets industriels est en train de tuer les pays européens et même occidentaux en général.

L'urgence climatique, économique et social impose de faire le tri entre les procédures utiles à la sûreté et le sabordage technocratique.

Vous êtes invité à nous retourner vos réponses aux questions ci-dessus et tout commentaire qui vous paraît utile à l'information des électeurs pour **le 30 mars 2022** au plus tard :

- Soit par voie électronique à pncfrance.secretaire@gmail.com ;
- Soit par voie postale à l'adresse suivante : PNC-France, 9 rue du Brûlet, 69110 Ste Foy Lès Lyon.

Le bilan des réponses (ou non-réponses) sera publié fin mars / début avril 2022.

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)
9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon
N° SIREN 893384362 - pncfrance.secretaire@gmail.com

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)
9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon
N° SIREN 893384362 - pncfrance.secretaire@gmail.com